



Léaz Flash Info n° 35

06/03/2023

Prochain conseil municipal
Lundi 3 avril 2023 à 20h30.

Prochaine permanence

Mardi 14 mars de 17h à 19h.

Fermeture du secrétariat

Fermeture exceptionnelle du secrétariat ce mercredi 8 mars.

Etude de l'éclairage public

Le mercredi 15 mars, la commune vous invite à faire le tour des rues de Léaz pour étudier l'éclairage public. Rendez-vous à 20h devant la mairie.
Les autres villages seront étudiés ultérieurement.

Enquête publique PLUiH - Grésin

Une enquête publique portant sur la **révision allégée n°2** du PLUiH de la CAPG aura lieu du lundi 13 mars 2023 à 9h au jeudi 31 mars 2023 à 17h., le dossier est disponible sur le site de la CAPG et à la mairie de Léaz aux heures d'ouverture au public. Cette enquête faite suite au jugement du tribunal administratif du 6 juillet 2021 qui a annulé partiellement la délibération du conseil communautaire du 27 février 2020 approuvant le PLUiH sur le classement des parcelles C618 1722 et 1285 en zone AP.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations lors de permanences qui se tiendront aux dates suivantes :

- Mercredi 15 mars de 10h à 12h à la mairie de Léaz
- Jeudi 23 mars de 14h à 16h à la mairie de Léaz
- Vendredi 31 mars de 10h à 12h au siège de la CAPG

Nettoyage de printemps

Le samedi 25 mars, la commune vous invite à venir nettoyer certains secteurs de 10h à 12h. Rendez-vous, avec vos gants, à :

- Grésin, place Saint François
- Léaz, place de la mairie
- Longeray, parking du Fort

Après l'effort, le réconfort ! La commune vous invite à partager le verre de l'amitié

Nids de guêpes ou frelons

Si vous constatez un nid de guêpes ou de frelons (asiatiques ou pas), il faut faire procéder à son élimination par une entreprise de désinsectisation.

N'oubliez pas de signaler les nids de **frelons asiatiques** sur

<https://www.frelonsasiatiques.fr/>.

Carte d'identité et passeport

Pour renouveler vos documents, prendre rdv muni des documents indiqués sur le site de www.service-public.fr auprès des communes suivantes :

Divonne-les-Bains, Ferney-Voltaire, Gex, Prévessin-Moëns, Saint-Genis-Pouilly, Thoiry Valserhône (plus de détails sur ain.gouv.fr)

Prochaines manifestations

- Dimanche 12 mars, après-midi** jeux de société (Faits et gestes)
- Mercredi 15 mars, soirée** éclairage nocturne à 20h devant la mairie
- Samedi 18 mars, soirée** années 80 (Léaz en fête)
- Samedi 25 mars, nettoyage** de printemps et échange de graines
- Samedi 1^{er} avril, repas** des aînés (CCAS).

Recensement

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du 3 mois qui suit. Il suffit de vous présenter en mairie avec votre carte d'identité et votre livret de famille.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- Vous obtenez une attestation de recensement.
Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC, ou en avoir été exempté, est indispensable pour vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^{ème} anniversaire.
- Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^{ème} anniversaire et pourrez alors voter.

Coup de vent du 26/02/2023

Lors du coup de vent du dimanche 26/02/2023, certains des effets posés sur les tombes ont été dispersés dans le cimetière.

Service « Gérer mes biens immobiliers »

Un nouveau service en ligne, nommé « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI), est accessible pour tout usager propriétaire, qu'il soit un particulier ou professionnel.

Vous pouvez désormais, à partir de votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr, disposer d'une vision de l'ensemble de vos biens bâtis ainsi que de leurs caractéristiques (surface, nombre de pièces, numéro de lot...).

Ce service vous permet de répondre en ligne aux obligations déclaratives relatives aux locaux, de dématérialiser les déclarations foncières, de liquider les taxes d'urbanisme, de déclarer l'occupant des locaux d'habitation ou encore de collecter auprès des propriétaires, dans le cadre de la révision des valeurs locatives, les loyers des locaux d'habitation mis en location.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/gerer-mes-biens-immobiliers>

Ouverture de la mairie

Lundi 13h-18h
Mercredi 8h30-12h
Jeudi 13h-16h30
Et sur rendez-vous

Contact

mairie@leaz.fr
04 50 48 23 01

Bibliothèque

Mercredi
10h-12h et 16h30-18h30
Jeudi 16h30-18h30h
Dernier samedi 10h-12h